

TRAVAUX DES OFFICES

LIVRET MAI 2015-MAI 2016

Office du Calvados 14 :

Réunion du 16/09/15

Contrôle et autocontrôle

Travail effectué sur 3 fiches :

Fiche 01 : A propos du contrôle (exécuté)

Fiche 02 : l'autocontrôle (exécuté)

Fiche 03 : le contrôle interne (en cours : définition ?)

Office de Drôme-Ardèche 26-07 :

Réunion du 20/10/15

En sa qualité de représentant de l'Office, Y. TIXIER présente les actualités nationales de l'OGB.

Le Président MICHEL s'interroge sur le « ton particulièrement incisif » à l'égard de la MOE sur 2 dossiers des cahiers de l'OGB 4 (p4 et 11). Y. TIXIER, fait remonter cette interrogation lors de l'AG. Le Président valide le fait de signer la charte à l'occasion d'un CA de la Fédération en présence du Président de l'OGB.

Echange sur la conjoncture : forte inquiétude + recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre détachée déplorés.

Débat et focus sur l'ordonnance de juillet 2015 (réforme commande publique)

Thèmes à traiter sur 2016 :

Loi MOP et limite EXE/PAC

Loi SAVARY

La réforme du code

Thèmes pour le prochain CA :

Lutte contre le dumping social

Intervenant pour la Fédération du BTP

Office d'Eure-et-Loir 28 :

CA du 25/03/15

Objet : les critères d'attribution dans les marchés publics.

Débat sur la valeur du mémoire technique par rapport au prix de l'offre.

CA du 17/06/15

Objet : sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics aux différents modes de passation des marchés.

Débat sur les PPP.

Office de l'Hérault 34 :

Réunion du 30/04/15

Le BIM avec une réunion d'information par la FFB34

Dossier ACM

Réflexion sur les bonnes pratiques

Diffusion plaquette publiée par la commission de vigilance contre le travail illégal et les pratiques anti-concurrentielles dans le BTP de l'Hérault.

.../...

Réunion du 07/10/15

Débat : au vu de la lenteur de fonctionnement des concessionnaires, il est envisagé de constituer des fiches d'interlocuteurs pour chaque service (ERDF, GRDF, France Telecom, VEOLIA, SAUR etc...)

Réunion du 25/11/15

Vie de l'OGBTP : rappel de l'AG du 22/10 à Paris et du Congrès de l'UNSFA.

Dossier ACM : au vu des dysfonctionnements relevés sur ce dossier, il est retenu en conclusion la nécessité pour la maîtrise d'œuvre de disposer de moyens suffisants en amont de la consultation et d'anticiper le travail de synthèse (BIM).

Travail sur la fiche « Recommandations au maître d'ouvrage qui veut obtenir un ouvrage à date précise » de l'OGB.

Transmission de la plaquette modifiée « **Maîtres d'Ouvrage contre le travail illégal – Votre responsabilité – Vos moyens d'agir** ». Il s'agit d'une publication de la commission de vigilance contre le travail illégal et les pratiques anti-concurrentielles dans le BTP de l'Hérault.

Office des Landes 40 :

Réunion du 23/11/15

Débat : la politique des prix bas menés par les Maîtres d'Ouvrage publics.

Conséquences : défaillances d'entreprises, diminution du personnel d'encadrement...

Le travail de l'Office pour définir les critères d'attribution est resté sans suite auprès des Maîtres d'Ouvrage.

Prochain débat éventuel : réflexion sur les clauses d'insertion et de l'apprentissage.

Réunion du 18/01/16

Thème 2016 : les clauses d'insertion.

Proposer éventuellement aux maîtres d'ouvrage publics un mode de calcul du nombre d'heures d'insertion.

Réunion du 08/02/16

Questions sur la mesure des résultats de l'insertion et la possibilité de mutualiser l'insertion sur un même chantier pour éviter tout effet pervers du système au regard de l'offre et du devenir des jeunes accueillis dans ce cadre.

Le GEIQ (groupement d'employeurs qui met des jeunes à la disposition des entreprises) accepte de travailler avec l'Office pour mettre en place un projet d'insertion mutualisé.

Office de la Loire 42 :

Réunion du 16/09/15

L'Office réalise un travail d'information sur le BIM.

« Le BIM : Pour qui ? Pour quand ? »

Office du Loiret 45 :

Réunion du 05/02/14

Les incohérences de la RT2012 : conclusions et actions

Est évoqué le labyrinthe des aides financières liées à la rénovation énergétique.

Sont décrits les partenariats en cours et les entreprises demandent à être mieux informées pour mieux conseiller.

L'objectif est de déterminer un mode d'action faisant remonter les problématiques des professionnels sur la mise en œuvre de la RT.

Un projet de courrier à destination de la DDT listant les incohérences de la RT pour initier des solutions à apporter est à l'étude.

Réunion du 23/04/14

Questions statutaires :

Approbation des comptes

Election du Bureau

Questions diverses :

Validation du courrier à destination de la DDT listant les incohérences de la RT / copie du courrier est adressée au Préfet.

Thème de la prochaine réunion :

ITE, mises en œuvre et formes architecturales / problèmes rencontrés

Réunion du 04/06/14

ITE et respect de la réglementation thermique / problèmes rencontrés :

Un questionnaire a été envoyé aux architectes de l'UNSA 45 : peu de retours.

Des points singuliers ont été listés pour but d'y apporter des réponses.

Questions diverses :

La contrefaçon.

Les contrôles réalisés par la DREAL et la DDT (conformité des bâtiments).

Réunion du 03/09/14

ITE et respect de la réglementation thermique / problèmes rencontrés :

Listing des problèmes rencontrés.

Questions sur la sinistralité.

Quels retours d'expériences ? Présence d'un Bureau de Contrôle souhaitée pour échanger.

Questions diverses :

L'AG de l'OGBTP du 30.10.14 / Information sur le BIM.

Réunion du 19/11/14

ITE et respect de la réglementation thermique / échange avec Bureau de Contrôle :

Le but : élaborer une fiche synthétique sur le sujet de l'ITE.

Réunion du 03/06/15

ITE (présentation réalisée par la SMA) :

Procédés et modes de pose.

Les référentiels.

Les règles.

Réunion du 24/09/15

Poursuite des échanges sur l'ITE.

Intervention de la SMABTP.

La responsabilité civile / La RC avant et après réception.

La notion de technique courante dans le contrat d'assurance.

Office de la Marne 51 :

Réunion du 22/09/15

Planification des thèmes :

- Propreté sur les chantiers et leurs abords.
- Sécurisation des chantiers.
- Préférence locale et Code des Marchés Publics.
- Place du bilan carbone dans l'analyse des offres.

Réunion du 03/11/15

Information sur les échanges de l'AG du 29 octobre à Paris.

Débat autour du BIM évoqué lors de cette AG.

Thème de la réunion : **propreté sur les chantiers**

La gestion des déchets.

La limitation des déchets en phase conception.

Les comportements individuels et collectifs à maîtriser.

Réunion du 02/02/16

Election de Madame Amandine BADET, Entrepreneur, à la présidence de l'Office.

Thème de la réunion : Vols sur les chantiers.

Etat des lieux des vols et agressions présenté par un représentant de la Police.

L'Office convient de sensibiliser les entreprises sur les mesures de prévention à observer dès la déclaration d'Ouverture de Chantier.

Supports joints :

Document FFB- Ministère de l'Intérieur sur la Sûreté des Chantiers

Document FFB – Police Nationale : fiche navette pour les Vols sur Chantiers avec Partie 1 réservée à l'entreprise « Signalement d'un chantier considéré sensible » et Partie 2 réservée à la Police ou à la Gendarmerie « Réponse au signalement d'un chantier'.

.../...

Table ronde du 01/03/16

Sujet : Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Support joint :

Document FFB – Direction des affaires techniques / service énergie - environnement

Les chapitres :

- Contexte et enjeux pour le secteur du bâtiment.
- Bilan GES : de quoi parle-t-on ?
- Le Bilan GES appliqué au bâtiment.
- A quoi et à qui sert-il ?
- Quels outils existent ?
- Exemple d'un bilan GES chantier.
- Exemple d'un bilan GES d'une entreprise de bâtiment.
- Bientôt des outils FFB.
- Perspectives.

Office de Meurthe-et-Moselle 54 :

Réunion du 30/06/15

Visite de la cité des Paysages : visite guidée et commentaires par les architectes (MM. DELRUE et COLIN) et la maîtrise d'ouvrage (CD54) / l'occasion, au travers des échanges, pour rappeler que « l'entente entre Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre reste un point à ne pas négliger au même titre que la volonté de rassembler architectes et entreprises au sein de nos offices ».

Actions en cours :

Rencontre avec l'Office des Vosges pour présentation.

Signature de la charte à organiser.

Projets d'actions :

Rapprochement des jeunes entrepreneurs de Meurthe et Moselle et de l'OBTP54 afin de faire rayonner l'action de l'office.

Organisation conjointe de l'office et de la FFB d'une conférence sur le thème du BIM.

Suite à l'intervention des présidents de l'office à l'**Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy** il a été demandé les actions suivantes :

Recherches d'entreprises qui seraient susceptibles d'employer de jeunes architectes.

Visite de chantiers remarquables avec des étudiants.

Réunion du 08/09/15

Par le biais de la thématique « **sélection des candidats entreprises et architectes par le maître d'ouvrage** » est née l'envie de prolonger la dynamique architecte / entreprise à la maîtrise d'ouvrage :

Ouverture sur la proposition de rédaction d'une « convention de coopération » sur le thème plus large des « bonnes pratiques ».

Actions en cours :

Rencontre avec l'Office des Vosges le 08 juillet 2015.

Signature de la charte à organiser.

Projets d'actions définis le 30/06/15 maintenus.

Réunion du 19/10/15

Visite de l'entreprise WIG France à TOUL (Construction, désamiantage et travaux spéciaux).

Réunion du 13/11/15

Matinée BIM avec la Fédération du BTP 54 : comprendre les enjeux et appréhender les adaptations à prendre en compte par tous.

Retours d'expérience souhaités par ceux qui pratiquent déjà le BIM de niveau 2 : intervention de O. CELNIK et de M. FERRY (entreprise locale).

Actions en cours :

CR / l'AG de l'OGBTP du 22 octobre 2015 et propositions de réflexions futures :

Architectes - Entrepreneurs : vers un changement de paradigme.

Proposition pour signature de la charte.

Développement des filières courtes.

.../...

L'effondrement de l'apprentissage au niveau national.

CICE – s'équiper BIM et défiscalisation.

Documentation à destination des étudiants.

AG du 15/12/15

Bilan des actions.

Actions à venir.

Bilan financier.

Liste des membres.

Statuts de l'association.

Réunion du 19/01/16

Agenda 2016 :

- Intervention sur le « Management de la sécurité ».
- Quelles actions pour contrer la baisse de l'apprentissage ?
- Traitement des déchets dans le bâtiment.
- La reprise d'entreprise.
- Création d'une page Facebook OBTP54 et dispositifs à mettre en place pour communiquer sur les actions de l'ODB.
- Signature de la Charte.
- Conciliation – Médiation : pratique à réaliser localement.
- Les clauses d'insertion.

Ordre du jour :

Cellule de travail sur la « sélection des candidats lors des appels d'offres – MO/MOE/ ENTREPRISES »

Réunions du 23/02/16 et du 01/03/16

Garantie de paiement :

Rappel de l'article 1799-1 du code civil « le Maître d'ouvrage qui conclut un marché de travaux privé doit garantir à l'entreprise le paiement des sommes dues lorsque celles-ci dépassent un seuil fixé par décret. Cet article est d'ordre public » et proposition de deux formulaires types (service juridique FBTP 54).

Management de la sécurité animé par intervenant extérieur :

Formation proposée autour des thèmes « Réduire les petits accidents pour diminuer les accidents graves », « Analyse des événements « Pyramide de BIRD » », « Soutenir le management / être exemplaire », « FIE (faute inexcusable de l'employeur) ».

Effondrement dramatique de l'apprentissage en Lorraine – débat avec intervenant extérieur :

Lecture du « Livre blanc pour relancer l'apprentissage en Lorraine ».

Questions - Réponses :

« Peut-on associer apprentissage et développement de l'entreprise ? Cela peut-il devenir une valeur ajoutée pour l'entreprise en matière de développement ? Lier aide à l'apprentissage et projet de développement de l'entreprise ? » etc...

Ordres du jour pour la prochaine réunion :

- Cellule de travail sur la « sélection des candidats lors des appels d'offres MO/MOE/ENT.
- Soirée « Déchets de chantier ».

Réunion du 23/02/16

Garantie de Paiement :

Rappel du document « Marchés privés, la garantie de paiement » qui précise que cette garantie est inscrite à l'article 1799-1 du code civil : « le Maître d'ouvrage qui conclut un marché de travaux privé doit garantir à l'entreprise le paiement des sommes dues lorsque celles-ci dépassent un seuil fixé par décret. Cet article est d'ordre public ».

Les entrepreneurs ont interpellé les architectes afin que ceux-ci sensibilisent leurs clients.

Management de la sécurité :

Présentation pour rappeler comment réduire les petits accidents et pour diminuer les accidents graves ; analyse des événements « Pyramide de BIRD », soutenir le management / être exemplaire, prévenir la faute inexcusable de l'employeur, etc...

.../...

Réunion du 01/03/16

Intervention sur « l'effondrement dramatique de l'apprentissage en Lorraine ».

Suite à la lecture du « Livre blanc pour relancer l'apprentissage en Lorraine », approche des réflexions :

- . Comment orienter des jeunes motivés vers l'entreprise et l'apprentissage ?
- . Les plans de charge sont en baisse : cela éloigne les entreprises de l'apprentissage.
- . Quelle tendance sur l'activité économique au niveau local ?
- . Les pratiques d'orientation scolaire, les difficultés d'accès des acteurs de l'apprentissage aux établissements scolaires, l'image négative de l'apprentissage, sont également présentées comme source du décalage entre les attentes des entreprises et les profils présentés.
- . Peu de données chiffrées sur les entreprises et leur rapport à l'apprentissage.
- . Peut-on associer apprentissage et développement de l'entreprise ?
- . Cela peut-il devenir une valeur ajoutée pour l'entreprise en matière de développement ?
- . Lier aide à l'apprentissage et projet de développement de l'entreprise ?

Des réponses et des pistes sont proposées à suivre suivant le contexte local.

Réunion du 05/04/16

« Déchets de chantier »

Constat :

Là où il y a des gisements de matériaux, les matériaux peinent à être utilisés.

Plus il y a de zones de stockage ou d'enfouissement moins il y a d'effort de valorisation.

Les entreprises possèdent également leurs zones de traitements dans un contexte où l'on déconstruit et où l'on ne démolit plus.

Les TP réalisent beaucoup de recherche sur le développement du recyclage et du réemploi.

Plus généralement le réemploi est conditionné à la conjoncture.

« Intervention dans les écoles »

Rencontre programmée avec une équipe pédagogique pour mettre en place des interventions auprès du jeune public (écoles maternelles et primaires) pour familiariser les enfants aux métiers du bâtiment.

« Facebook »

Page ODBTP 54 active.

Office du Nord-Pas-de-Calais 59-62 :

Réunion du 08/05/15

Signature de la charte de bonnes pratiques pour détecter et éliminer les OAB :

Quand la charte aura recueilli plusieurs signatures, une table ronde sera mise en place pour engager une réflexion sur les OAB ; elle permettra de diffuser les bonnes pratiques pour détecter et éliminer les OAB.

Réflexion menée sur la détermination de critères de notations des offres dans le cadre de la passation de marchés publics ou de marchés réglementés, et notamment sur les sous critères que le maître d'ouvrage pouvait utiliser au titre du critère « valeur technique » comme :

« Installation de chantier » et « Circulation et livraison sur le chantier ».

A développer pour la prochaine rencontre.

Réunion du 11/06/15

Elaboration d'un règlement de consultation :

Réflexion sur l'élaboration d'un RC type : un récapitulatif des points pertinents servant à l'analyse a été dressé.

Retour sur la recherche de signatures de la charte OAB :

Pour répondre à la demande des bailleurs sociaux sollicités, prévoir des engagements pris par les entreprises du Bâtiment en contrepartie des engagements des pouvoirs adjudicateurs (ex : renonciation à recours de la part des entreprises en fonction d'un pourcentage d'écart de notation avec l'attributaire...).

Réunion du 18/11/15

Poursuite des travaux d'élaboration d'un règlement de consultation type :

Remise d'un document récapitulatif les critères pertinents à utiliser.

.../...

Le CMP qui entrera en vigueur au 1er avril 2016 imposera à l'acheteur public de respecter la procédure de détection et d'élimination des OAB concernant également les prestations sous-traitées. L'article 62 de l'ordonnance n°2015-899 prévoit aussi que « *les acheteurs peuvent exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire* ».

Retour sur la recherche de signatures de la charte OAB :

Rencontres planifiées avec les présidents et dirigeants bailleurs sociaux.

Diffusion de la Charte mise à jour.

Office du Puy-de-Dôme 63 :

CA du 17/04/14

Mission EXE/PAC : vers une charte ?

Guide des bonnes relations : mise à jour nécessaire (édition 2002).

Question sur les coûts de construction en Auvergne.

Réunion du 19/06/14

Continuation du groupe de travail sur la mission PAC/EXE avec élaboration en cours de 2 tableaux : 1 - énoncé des missions et 2 - obligations exactes de chaque partenaire.

Mise à jour du guide des Bonnes relations à faire.

AG du 16/10/14

Rapport moral avec présentation des 2 actions :

- Mission EXE/PAC.
- Guide des bonnes relations.

Présentation du rapport financier.

CA du 22/01/15

Rapport sur la commission EXE/PAC.

Communication à renforcer avec l'école d'architecture de Clermont-Ferrand et les nouvelles structures régionales.

Note sur la Cellule Economique Régionale de la Construction et un sujet qui intéresse l'office : Promouvoir les groupements temporaires d'entreprises pour des rénovations énergétiques.

CA du 16/04/15

Rappel de la visite du Bureau National du 24/03/15.

« Appel » à la mobilisation des Architectes ou « Chronique d'une mort annoncée » : « l'individualisme dont ils font preuve les coupe irrémédiablement de la brutale réalité des évolutions en cours ». Espère qu'avec la complicité des instances Ordinales, ce message de sursaut et d'espoir réveille les Architectes.

PAC mode d'emploi.

Etat des lieux sur les prix de construction du logement auvergnat pour acter leur position dans la moyenne nationale contrairement à certaines affirmations.

CA du 18/06/15

Rappel de la réunion interdépartementale et du fait que l'office de la Creuse est réactivé.

Rappel du niveau du coût de la construction en Auvergne.

Création d'un syndicat d'architecte ? pour répondre à la souffrance de la profession.

Débat et focus sur l'ordonnance de juillet 2015 (réforme commande publique).

Thèmes à traiter sur 2016 :

- Loi MOP et limite EXE/PAC.
- Loi SAVARY.
- La réforme du code.

Thèmes pour le prochain CA :

- Lutte contre le dumping social.
- Intervenant pour la Fédération du BTP.

CA du 15/10/15

- Présentation de l'étude sur les coûts de construction en Auvergne :

L'Auvergne se situe au 13^{ème} rang national pour le prix du logement (hors Ile-de-France). Volonté de diffuser cette étude pour contrer la rumeur faisant état de la région la plus chère de France.

.../...

- Obligations de médiation :

Par ordonnance du 20 août 2015, une procédure de médiation est imposée à tous les acteurs du commerce et de l'industrie, entreprises et consommateurs.

La Chambre Nationale des Huissiers de justice a développé une plate-forme MEDICYS permettant de dématérialiser la médiation et travaille avec la FFB pour la mise en place d'un module dédié aux litiges du bâtiment.

Dans ce contexte, la Commission d'arbitrage de l'ODB est maintenue.

Document FFB joint : Médiation / Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

Questions diverses :

- La journée de la pierre,
- Les futures mises en chantier.

Office du Rhône 69 :

Réunion du 02/04/15

Organisation de l'AG du 23 avril 2015.

Le journal de l'Office : le numéro 1 presque prêt.

Réunion du 18/06/15

Programmation des thèmes :

Conception – Réalisation.

Filière courte.

Point sur le travail des groupes :

Impact de la réglementation sur le coût construction à finaliser.

Retour d'expérience sur les opérations de conception – réalisation à faire.

Arbitrage et conciliation : regrouper les informations et communiquer.

Etat des lieux sur les lois ALUR, DUFLOT etc... à faire.

Poursuite du travail sur le BIM.

Retour sur le CA de l'OGB du 21 mai 2015.

Divers :

Organisation d'un échange technique avec promoteur et entreprise pour Construire Propre.

Réunion du 23/07/15

Avancement des commissions « conception – réalisation » et « filière courte »

Réunion du 21/09/15

Cotisations 2015.

Membres de l'Office.

Arbitrage : fiche de communication à rédiger et à diffuser.

Thèmes de réflexion : travaux des commissions en cours.

Réunion du 15/10/15

Commissions en cours :

Conception – Réalisation.

Filière courte.

Hyper réglementation : finalisation de ce thème à faire pour diffusion à l'OGBTP.

Mise en place d'un Speed Meeting (sujet de discussion prioritaire au début de chaque conseil).

Réunion du 09/11/15

Point comptabilité.

AG : Organisation d'une table ronde sur « l'innovation technique ».

Speed Meeting : rencontre entre les jeunes dirigeants et les jeunes architectes.

Réunion du 21/01/16

Travail sur le thème de l'HYPER REGLEMENTATION ; information est faite pour une parution dans les cahiers de l'OGB.

Préparation du journal de l'Office.

Office de Haute-Savoie 74 :

Réunion du 28/09/15

Thème : **construire propre**

.../...

Qui décide ?

Pourquoi ?

Comment ?

A quel coût ?

« CONSTRUIRE PROPRE » est valorisant pour tous les vecteurs de l'acte de bâtir.

[Réunion du 09/11/15](#)

Compte rendu de l'AG de l'OGBTP du 22.10.15 présenté par M. BICHET.

[Réunion du 01/02/16](#)

Tour de table pour commenter la conjoncture actuelle :

Contexte compliqué avec des recours, des prix bas injustifiés, -20% de volume en marchés publics, émergence des macro-lots, problématiques des références à court terme à fournir, mise en chantier des logements en hausse dans le 74, émergence des contractants généraux qui proposent du « clé en mains ».

Le détachement de salariés en France – Intervention de Laura PIETRI juriste BTP 74 :

Selon les sources de la DIRECCTE, les travailleurs détachés proviennent en majorité de Pologne, Roumanie et du Portugal.

La législation pour lutter contre le travail illégal et contre la concurrence sociale déloyale s'est accentuée depuis 2012, puis 2014 (loi Savary), puis 2015 (loi Macron).

Des obligations et sanctions concernent l'entreprise principale et le maître d'ouvrage ; rappel des pièces à réclamer par le donneur d'ordre tous les 6 mois et traduites en français.

En cas de contrôle par des agents de l'Etat, le donneur d'ordre a un devoir d'INJONCTION auprès du fauteur afin de faire cesser sous 24h la situation irrégulière relevée, et doit informer sous 15 j l'agent.

Office de Seine-et-Marne 77 :

[Réunion du 02/06/15](#)

Thème : « la maquette numérique pour concevoir, construire et gérer son patrimoine ».

Approche en 4 phases :

- le BIM en phase conception,
- le BIM en phase réalisation,
- le BIM en exploitation,
- l'économie du BIM.

Beaucoup plus qu'une simple « maquette numérique », il s'agit d'un outil informatique collaboratif conçu pour gérer tout le cycle de vie d'un bâtiment, à commencer par sa conception.

Cet outil pose des questions sur l'évolution des rapports de travail, les modèles économiques et juridiques qui les sous-tendent, et les moyens techniques, humains et financiers qui les conditionnent.

Être ou ne pas être BIM sera-t-il demain une condition d'existence pour l'avenir de l'entreprise ou du cabinet d'architectes sur certains marchés ?

Office des Deux-Sèvres 79 :

[Réunion du 01/07/15](#)

Information générale sur ce que sont les offices départementaux et les instances de l'office général. A l'appui, la brochure « les cahiers de l'OGBTP 2015 » est parcourue.

Les architectes et entrepreneurs présents sont invités à réfléchir à un sujet de travail.

Les propositions seront discutées lors de la réunion de l'Office du 16 septembre.

[AG du 16/09/15](#)

Visite du Musée du Vitrail à Curzay-sur-Vonne

Rapport d'activité présenté par le Président Chevallereau (travail essentiellement sur le BIM 2014/2015).

Nouveaux membres et nouveau Président : Brice Kohler Architecte.

[Réunion du 06/01/16](#)

La vie de l'Office :

Organisation de visites d'entreprises ou de chantiers.

.../...

Réflexion sur le travail « Période de préparation » :

Les constats et points à travailler sont énumérés.

Office du Var 83 :

Réunion du 14/04/15

- Poursuite de l'analyse du courrier du Préfet du Var pour le soutien au secteur du BTP :

Critères de choix : le critère unique du prix ne favorise pas la bonne exécution du contrat et demeure contradictoire avec la lutte contre les OAB. Quid néanmoins des critères inopérants.

Visite sur site : peut être rendue obligatoire dans le cadre de réhabilitations complexes et facultative dans les autres cas.

Plate-forme de publication des marchés publics : approche pour uniformiser les procédures sur une seule plate-forme.

Mesures préservant la trésorerie des entreprises : lutter contre les OAB, clarifier le versement des avances, rappels sur l'agrément et le paiement du sous-traitant, identifier la difficulté des clauses d'insertion, lutter contre le travail illégal.

- Le mémoire technique :

Sujet à poursuivre.

Réunion du 16/06/15

- Le mémoire technique :

Réflexion sur les notations, les délais et les variantes.

Cadre presque formalisé.

- Le courrier du Préfet :

Lutter contre le travail dissimulé.

- Pratique des avances sur marchés :

Constat : les pratiques varient et les avances consenties se font généralement avec une garantie à première demande ou une caution.

Document joint : tableau OBTP 83 des pratiques suivant les maîtres d'ouvrage.

- Prochain sujet éventuel :

La dématérialisation.

Réunion du 17/11/15

- Peut-on empêcher les collectivités d'interdire les matériaux recyclés dans les marchés de travaux ?

Consensus pour utiliser ou essayer l'utilisation de matériaux de recyclage dans les marchés de travaux publics.

- Information sur la charte sur le travail illégal :

Volonté de mieux contrôler en amont les entreprises afin d'éviter le travail illégal.

Souhait d'intégrer les principes de la charte dans les CCTP ou dans les cahiers des charges.

Contrôler aussi la main d'œuvre des sous-traitants.

- Dématérialisation et création d'une plate-forme publique régionale (ou départementale) de mise en relation des maîtres d'ouvrage publics avec les entreprises :

Les participants ne se montrent pas hostiles à la création d'une plate-forme commune à condition que cette dernière ait plusieurs caractéristiques, ce qui suppose que les pouvoirs publics investissent des moyens conséquents :

Que son ergonomie soit maximale.

Qu'elle permette aux entreprises d'enregistrer une seule fois leur profil.

Que l'effectivité de la mise à jour des documents soit contrôlée par un processus informatique.

Qu'elle remplace les autres plates-formes et qu'elle ne s'y rajoute pas.

Qu'elle ait un coût supportable pour les collectivités.

Qu'il soit défini un seuil clair à partir duquel la publication est obligatoire.

Qu'elle permette une REELLE dématérialisation, et non uniquement une numérisation.

Réunion du 12/01/16

- Discussions sur le mémoire technique :

Une volonté d'amender le mémoire technique.

Des propositions d'amélioration.

Nouvelles discussions et débats à poursuivre.

.../...

- Les acomptes et avances sur marchés :

Consensus pour pratiquer des avances non cautionnées aux entreprises d'un montant égal à un mois d'avance du montant global du marché.

- Le projet de plate-forme virtuelle des marchés publics départementaux :

La mise en place d'une plate-forme centralisant toutes les offres de marchés publics serait un plus certain mais lors des assises de la commande publiques, d'autres approches de simplification ont été évoquées et d'autres obstacles relevés.

Dossier à poursuivre.

Projet de nouveau code des marchés publics : allotissement et OAB :

Rappel du cadre juridique des OAB.

L'OAB doit être détectée et faire l'objet d'une interrogation par le pouvoir adjudicateur.

L'OAB doit faire l'objet d'une vérification et d'une élimination du pouvoir adjudicateur.

Les maîtres d'ouvrage face aux OAB : en l'absence d'outils de référence et de notion jurisprudentielle solidement établie, il est difficile pour le maître d'ouvrage d'écarter une OAB faite par une entreprise, au risque de se voir reprocher par cette même entreprise d'avoir été abusivement éconduite.

Une difficulté certaine réside dans la notion de « prix juste ».

[Parution presse du 02/03/16](#)

Journal Tpbm :

Articles pour expliquer le « renouveau » de l'Office 83 depuis avril 2013.

- Présentation par le Président de l'ODB Jean-Michel LAVEDRINE, entrepreneur : « Ce lieu permet la transversalité ».

- Intervention du futur Président Pascal LESTRINGANT, architecte : il s'agit d'« un organisme unique de synthèse ».

- Intervention de Chantal SAICHI, Directrice de la Commande Publique à la Ville de Toulon : « Ce n'est pas un lieu miracle mais cela facilite la compréhension des métiers et des contraintes de chacun... », « La qualité principale est l'objectivité ».

[Réunion du 12/01/16](#)

1 - Discussions sur le mémoire technique en cours :

Volonté d'amender le mémoire technique avec des propositions d'amélioration.

2 - Les avances et acomptes sur marché :

Quelles sont les pratiques ?

Rappel du cadre légal de l'avance.

Rappel du cadre légal de l'acompte.

3 - Intervention de M. BONARIC, directeur adjoint de la DDPPV (Direction Départementale de la Protection des Populations du Var) sur le projet de future plate-forme virtuelle des marchés publics départementaux (régionaux ?).

Cette plate-forme est une volonté forte des pouvoirs publics dans le but de mieux adapter les consultations des autorités adjudicatrices au tissu économique local et de remplacer la multiplicité des sites existants.

Les participants ont énoncé leurs questions et leurs attentes pour un tel outil.

4 - Point sur le projet de nouveau CMP, et spécifiquement sur les questions relatives à l'allotissement et aux OAB.

L'allotissement, nouvelle norme du Marché Public :

A l'heure actuelle, c'est l'article 10 du CMP qui régit le recours à l'allotissement. Dans le NCMP, c'est l'article 32.

C'est une norme génératrice d'inquiétudes et semblant connaître peu d'exceptions, en théorie ; néanmoins une étude attentive des articles 32 à 35 du NCMP permet de mettre à jour le fait que, juridiquement, il s'agit d'une perspective qui ouvre paradoxalement plus de possibilités pour effectuer des marchés globaux : si le recours à l'allotissement devient la norme, il y a de très larges possibilités de dérogations (l'article 32 expose trois cas de recours au marché global et les articles 33, 34 et 35 exposent des cas d'exceptions à l'allotissement).

Rappels génériques sur les OAB :

L'OAB doit être détectée par le pouvoir adjudicateur, et faire l'objet par lui-même, d'une interrogation, d'une vérification et d'une élimination.